



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directrice générale et greffière trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert a adopté, lors de sa séance tenue le 2 décembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Mardi 14 janvier 2025	19h00	Lundi 7 juillet 2025	19h00
Lundi 3 février 2025	19h00	Lundi 4 août 2025	19h00
Lundi 3 mars 2025	19h00	Mardi 2 septembre 2025	19h00
Lundi 7 avril 2025	19h00	Mercredi 1 ^{er} octobre 2025	19h00
Lundi 5 mai 2025	19h00	Mardi 11 novembre 2025	19h00
Lundi 2 juin 2025	19h00	Lundi 1 ^{er} décembre 2025	19h00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Adalbert, ce 4 décembre 2024

Roxanne Pelletier, dma
directrice générale et greffière trésorière par intérim